



Promesse d'embauche et proposition d'emploi : différences

Fiche pratique publié le 22/06/2015, vu 1449 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Tout recrutement commence par un certain nombre d'échanges écrits et verbaux entre l'employeur et le candidat. Lorsque la proposition d'emploi remplit certaines caractéristiques, elle se transforme en promesse d'embauche, ce qui engendre des droits et obligations.

Une offre d'emploi se transforme en [promesse d'embauche](#) dès lors qu'elle remplit trois conditions :

- elle est précise ;
- elle est complète ;
- elle est adressée à une personne déterminée.

Les tribunaux estiment qu'une offre qui ne mentionne ni l'emploi occupé, ni la rémunération, ni la date d'embauche, ni le temps de travail, constitue une simple [offre d'emploi](#).